



## Conseil d'Administration du 27 novembre 2017

### Résolution n° 2017/24- CA

#### Dispositif d'évaluation de la charte du Parc national des Ecrins

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article L331-3-II du Code de l'environnement,

Vu le rapport présenté par le comité de suivi et d'évaluation de la charte,

Valide le dispositif d'évaluation de la charte du Parc national des Ecrins selon les termes suivants :

- **Le champ de l'évaluation**

La charte a été validée le 28 décembre 2012. Elle définit un projet de territoire pour les 15 prochaines années.

Le champ de l'évaluation porte sur l'application de la charte sur tout le territoire du Parc (cœur et zone d'adhésion). Il concerne donc les actions réalisées par l'ensemble des partenaires dans le cadre des programmes d'actions triennaux successifs et les conditions de leur mise en œuvre.

- **Les questions évaluatives et indicateurs**

Le dispositif d'évaluation contient des questions évaluatives et des indicateurs de réalisation, résultat et moyen. Les indicateurs peuvent être quantitatifs ou qualitatifs.

Le choix des questions/indicateurs permettra de s'interroger sur : la pertinence des orientations/objectifs de la charte par rapport aux enjeux du territoire, la cohérence externe de la charte au regard des autres projets conduits sur le territoire par d'autres acteurs, l'efficacité des actions et leur efficacité. (cf annexe 1 - questions évaluatives)

Des études d'impact seront également menées au stade des évaluations intermédiaires et finales. Elles porteront sur les projets relatifs à 12 thèmes (« cairns »), choisis comme repères prioritaires de mise en œuvre de la charte :

- refuges sentinelles,
- réserve intégrale du Lauvitel,
- outils de partage de la connaissance (biodiv' Ecrins, Géotrek)
- atelier paysages
- aménagement durable des grands sites d'accès en cœur de parc (Goberney, Pré de Mme Carle, La Bérarde),
- recours approprié aux énergies renouvelables
- paysages agricoles (vignoble, bocage, terrasses)
- démarche de promotion des produits agricoles,
- pastoralisme et prédation,
- les activités de pleine nature au regard du caractère du parc national,
- le Grand tour des Ecrins,
- la marque Esprit parc national volet tourisme.

Les indicateurs de réalisation, de résultat et de moyen sont réunis dans un tableau de bord. (Cf annexe 2 - tableau de bord des indicateurs).

Le suivi-évaluation de la charte sera mis en œuvre à l'aide d'EVA (outil de suivi-évaluation des chartes des PNR et PN).

- **Les différents temps de l'évaluation**

L'évaluation de la charte comprend trois phases : chemin faisant, intermédiaire, finale.

L'évaluation chemin faisant est mise en œuvre à travers les suivis annuels et tri-annuels réalisés par l'EPPNE.

Par suivi, on entend :

- suivi de l'activité de l'établissement, (réalisation du programme d'actions affichées au budget : actions en maîtrise d'ouvrage et gestion des subventions attribuées par l'établissement) ;
- suivi de l'avancement des actions réalisées par les partenaires et l'établissement du parc national (affichées dans les conventions de partenariat).

Les évaluations intermédiaire et finale auront lieu respectivement en 2019 et 2027. Elles seront externalisées.

- **Gouvernance**

Un comité de suivi et d'évaluation prévu par le code de l'Environnement a été mis en place en 2014 (Résolution n°2014/9), présidé par le président du conseil d'administration du Parc national. Il se compose de deux représentants de chacune des instances : conseil d'administration, conseil scientifique, conseil économique social et culturel. Le secrétariat est assuré par l'établissement public du parc national.

Le comité de suivi est chargé de : valider le choix des questions évaluatives et indicateurs, examiner les résultats des évaluations intermédiaires, formuler des appréciations sur les actions conduites et des recommandations, contribuer à la valorisation de la charte et de son évaluation. Il doit rendre compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Le Président

  
Bernard HERITIER

Le Directeur

  
Pierre COMMENVILLE